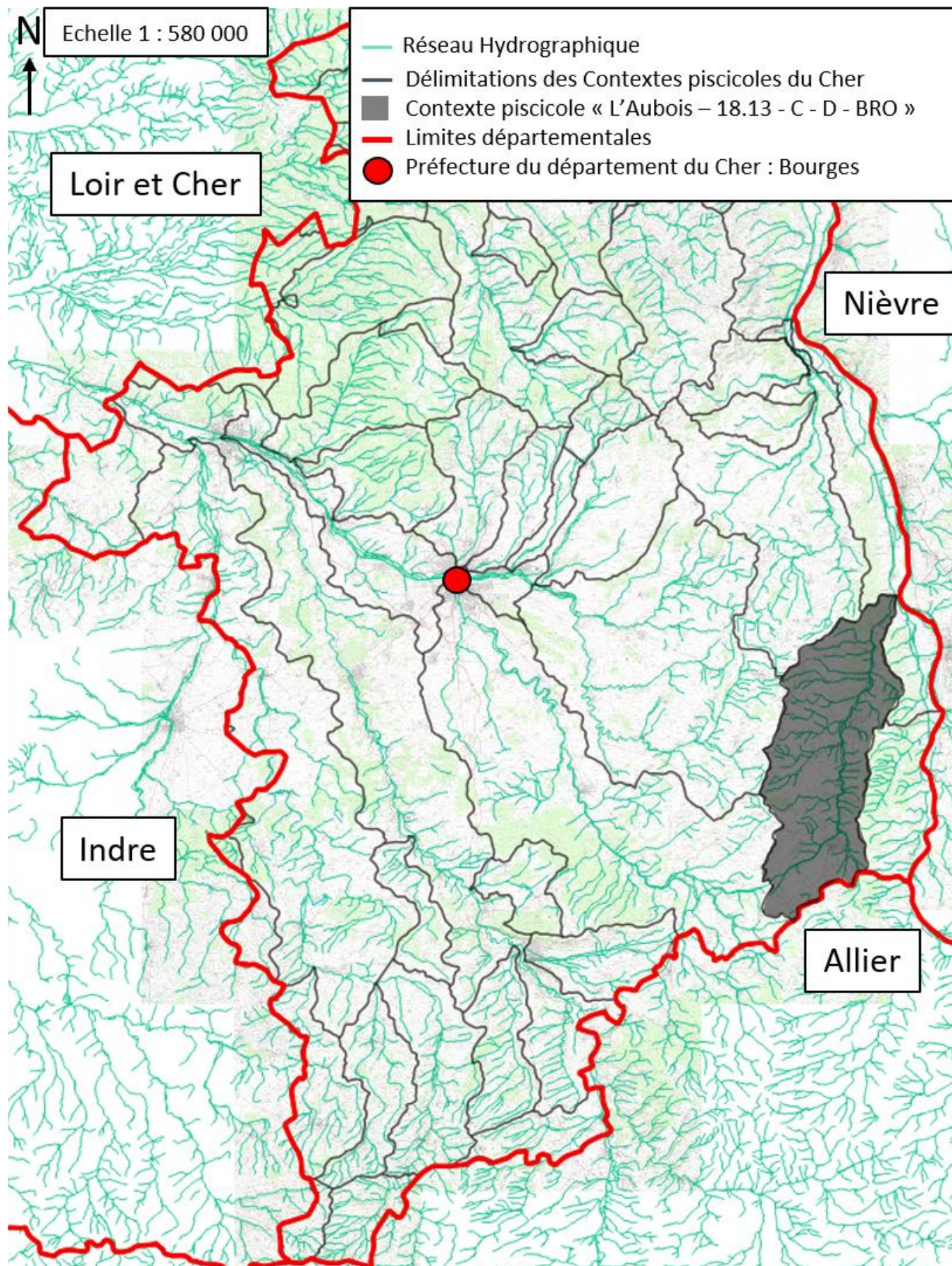


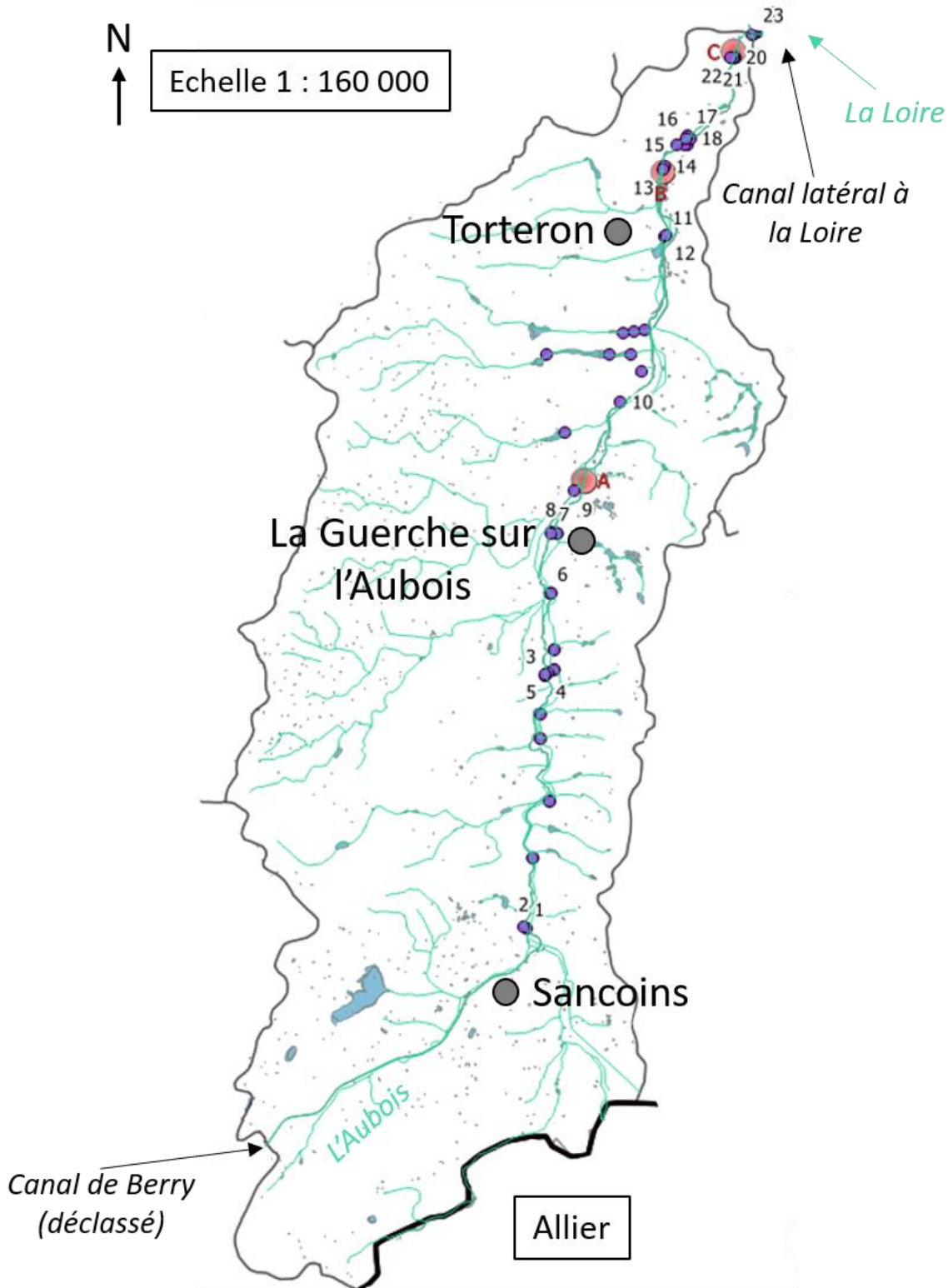


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

L'Aubois s'écoule dans la région naturelle de la Champagne berrichonne, dans un environnement agricole, au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé à l'Est du département, ce contexte représente l'ensemble du bassin versant de l'Aubois. L'Aubois prend sa source au niveau de la commune d'Augy-sur-Aubois. C'est un affluent en rive gauche de la Loire. La confluence se trouve au niveau de la commune de Marseilles-lès-Aubigny.

Le canal de Berry longe l'Aubois sur la quasi-totalité de son linéaire (de la commune de Augy-sur-Aubois jusqu'à Jouet-sur-l' Aubois).

Le bassin versant de l'Aubois est un ancien bassin industriel qui a été reconnu pour sa tuilerie et sa fonderie au XIXème siècle. Afin de satisfaire les besoins en eau de cette activité industrielle et pour des besoins agricoles, de nombreux étangs et retenues sur cours ont été créés sur le Val d'Aubois, principalement sur son cours principal (*Source : SIRVA*).

L'Aubois et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole.

L'Aubois souffre d'un déficit de débit en étiage, à mettre en lien avec la présence de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, de l'alimentation en eau du canal de Berry et d'anciens biefs de moulins.

Il existe dix prélèvements agricoles déclarés sur le bassin de l'Aubois (communes de Sancoins, Vereaux, Guerche-sur-l'Aubois, Chautay, Torteron) en nappe alluviale et retenue d'eau superficielle (*Source : SDAGE Loire-Bretagne*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

La présence de plusieurs ouvrages hydrauliques infranchissables sur ce bassin perturbe fortement la continuité écologique (circulation de l'ichtyofaune et sédiments).

Une partie importante du linéaire de l'Aubois a connu des travaux hydrauliques lourds de type recalibrage/rectification/curage du lit mineur (merlons de curage en berge, absence de méandre, uniformisation du lit mineur, sur-élargissement du gabarit du lit...).

La présence de parcelles drainées ainsi que d'élevages et de prairies peut être une cause de la mise en suspension de particules causant une turbidité de l'eau et un colmatage du lit mineur des cours d'eau de ce contexte piscicole. Cependant le phénomène de colmatage est également largement accentué par les effets des anciens travaux hydrauliques (surdimensionnement du lit et perte d'énergie du cours d'eau), qui ont également diminué la capacité auto-épurative (et de résilience) du cours d'eau.

Le brochet est présent dans ce contexte et on trouve quelques secteurs zones propices à sa reproduction.

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Source « la Thibaudrie » (Coordonnées XY : 687567, 6631338 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Confluence avec la Loire (Coordonnées XY : 701375, 6663403 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	Le ru de « Grande Vesvre » (Rive Droite ; 1,15 km) Le ru du « Petit domaine des Landes » (Rive Gauche ; 1,83 km) Le ru du pont Rouge (Rive Gauche ; 5,17 km) et ses affluents L'Arcueil (Rive Droite ; 13,9 km) et ses affluents Le ru du « Froidfond » (Rive Droite ; 1,73 km) Le ru du « Domaine de l'étang » (Rive Droite ; 1,36 km) Le ru du « Coinchet » (Rive Gauche ; 1,55 km) Le ru de « St Pierre Givernais » (Rive Droite ; 2,00 km) Le ru du « Chêne vert » (Rive Droite ; 2,42 km) Le ru du « Chenil » (Rive Droite ; 2,20 km) Le ru de la Fausse Rivière (Rive Gauche ; 9,53 km) et ses affluents Le ru des « Bordes » (Rive Droite ; 1,87 km) Le ru de « l'étang de Trézy » (Rive Gauche ; 0,82 km) Le ru de l'Etang François (Rive Gauche ; 1,88 km) Le ru du « Petit Trézy » (Rive Droite ; 3,00 km) Le ru de « l'étang de la Corde » (Rive Droite ; 2,22 km) ND (Rive Gauche ; 1,10 km) Le ru de « l'étang des Bois » (Rive Gauche ; 2,24 km) Le Luisant (Rive Gauche ; 8,52 km) et ses affluents Le Martoux (Rive Gauche ; 6,92 km) et ses affluents Le ru du « Grand Briou » (Rive Gauche ; 0,60 km) Le ru de « l'étang de Pin » (Rive Gauche ; 5,36 km) et ses affluents Le ru de « Bernay » (Rive Gauche ; 0,40 km)

			<p>Le ru de « l'étang de Coulanges » (Rive Gauche ; 8,85 km) et ses affluents</p> <p>Le ru d'Andres (Rive Gauche ; 6,71 km)</p> <p>Le ru de « Guillat » (Rive Gauche ; 0,94 km)</p> <p>Le ru de « Beurenard » (Rive Gauche ; 5,41 km)</p> <p>Le ru des « Masures » (Rive Gauche ; 8,04 km) et ses affluents</p> <p>(Source : BD TOPO Carthage)</p>
		Affluents d'autres contextes adjacents	/
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	L'Aubois : 42,84 km (Source : BD Carthage)
		Linéaire total	L'Aubois et affluents : 223,42 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau		<p>Présence : ~ 850 plans d'eau (368,2 ha)</p> <p>- 11 plans d'eau ≥ 5 ha</p> <p>Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1,18 %</p> <p>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</p>	
Surface contexte / bassin versant		<p>Surface du contexte : 310 km²</p> <p>Surface totale du bassin versant « L'Aubois » : 310 km²</p> <p>Le contexte représente 100 % du BV</p> <p>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</p>	
Débit (cours principal)		<p>L'Aubois à Grossouvre (Source : Banque HYDRO 2018)</p> <p>Module : 0,80 m³/s</p> <p>QMNA5 : 0,14 m³/s</p>	
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	215 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	160 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
			1,3 ‰
	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE94846 Prise d'eau pour le Moulin Brulé : absence de passe-à-poissons. 2) ROE94847 Moulin Brulé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (infranchissable). 3) ROE94849 Prise d'eau pour le Moulin de Chézelles :

			absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			4) ROE94848 Radier de pont de la D100 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).
			5) ROE94850 Moulin de Chézelles : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			6) ROE81167 Moulin de Faguin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			7) ROE94851 Prise d'eau pour le Moulin de l'Oie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			8) ROE81170 Moulin de l'Oie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			9) ROE81171 Déversoir du moulin Neuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable).
			10) ROE60462 Déversoir du moulin du Chautay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable).
			11) ROE60448 Seuil prise d'eau pour le Moulin Ragon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			12) ROE60449 Moulin Ragon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable).
			13) ROE60447 Prise d'eau pour le Moulin de Pruniers : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).
			14) ROE60446 Moulin de Pruniers : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).
			15) ROE91811 Déversoir du parc des Planches : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable).
			16) ROE60445 prise d'eau du moulin de Jouet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).
			17) ROE60444 Moulin de Jouet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).
			18) ROE91809 Passerelle du parc des Planches : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).

		<p>19) ROE60440 Ancien Moulin d'Aubigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).</p> <p>20) ROE60441 Passage sous le moulin d'Aubigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).</p> <p>21) ROE60442 Barrage plan eau des Forges d'Aubigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable).</p> <p>22) ROE60443 ND.</p> <p>23) ROE91807 Radier de pont de la D45 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
	Hauteur cumulée référéncée	HC ~ 23,80 mètres
	0,7 ‰	
Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Etagement : 43,30 % (Catégorie 4 / médiocre, proche moyen) Taux de Fractionnement : 0,05 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,86 km	

<p>Rang de Strahler</p>	<p>Rang de Strahler :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 — 2 — 3 — 4 — 5 <p>Canal de Berry</p> <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>La partie rive gauche de l'Aube présente une couche du Jurassique inférieur (Lias : Calcaires et argiles).</p> <p>La partie droite de l'Aube présente une couche d'Holocène de la Loire (Alluvions récents).</p> <p>« Champagne berrichonne »</p> <p>(Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Sancoins : STEP/STEU 4000 EqHab « conforme en équipement et en performance ».</p>

Boue activée 1979.
Rejet de STEP/STEU dans l'Arceuil (affluent de l'Aubois).

Vereaux : STEP/STEU 75 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres biologiques 1993.
Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de la Fausse rivière (affluent de l'Aubois).

Germiny-l'Exempt : STEP/STEU 350 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1996.
Rejet de STEP/STEU dans le Luisant (affluent de l'Aubois).

Guerche-sur-l'Aubois (zone industrielle) : STEP/STEU 100 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1985.
Rejet de STEP/STEU dans l'Aubois.
Guerche-sur-l'Aubois (zone industrielle) : STEP/STEU 300 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantées 2007.
Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de Chalivoy.

Torteron : STEP/STEU 700 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 2002.
Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau des « Masures » (affluent de l'Aubois).

Jouet-sur-l'Aubois : STEP/STEU 1450 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boue activée 1974.
Rejet de STEP/STEU dans l'Aubois.

Marseilles-lès-Aubigny : STEP/STEU 500 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boue activée 1989.
Rejet de STEP/STEU dans l'Aubois.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

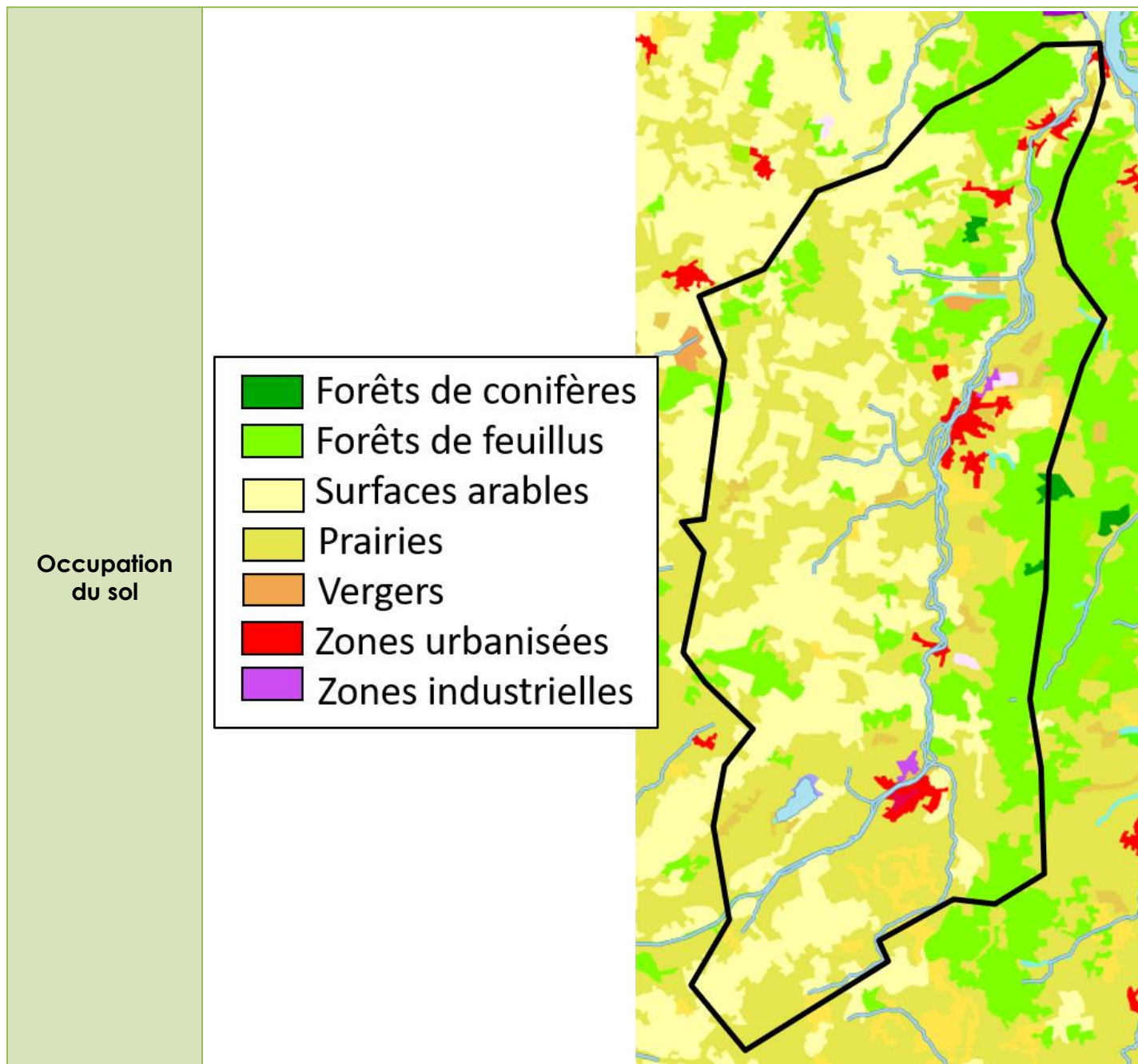
(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

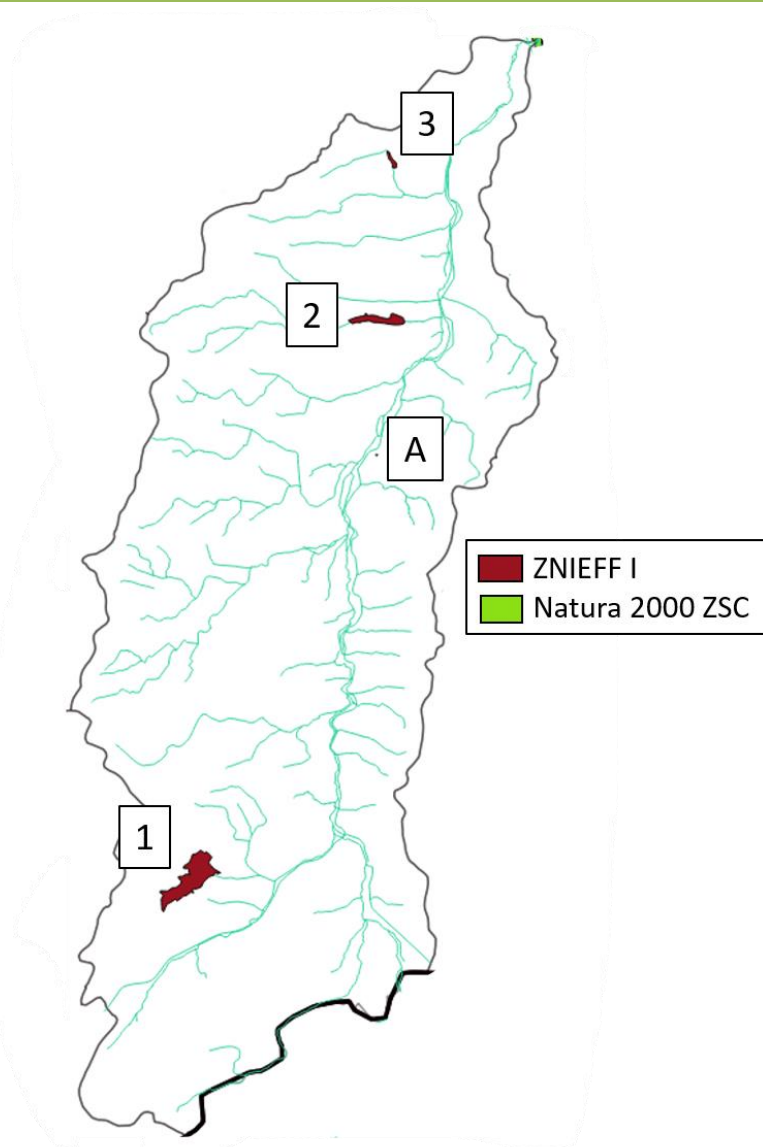
<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)



Ce contexte est situé en zone agricole principalement (Source : BD Corine Land Cover).

<p>Industrie</p>	<p>« Mécanique Précision Aubois SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Activités mécaniques (chaudronnerie, vibro-abrasion) à Jouet-sur-Aubois (SIREN 497580761) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques, oxydes d'azotes et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Ronis SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Traitement de surface (fabrication de serrures et de fermetures) à Sancoins (SIREN 345004147) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques, oxydes d'azotes, halogène organique adsorbable (AOX) et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p>
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>
<p>Mesures réglementaires</p>	<p>L.214-17 Liste 1 5840-5841. « L'Aubois de la source jusqu'à la confluence avec la Loire »</p>

de protection	(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
L.214-17 Liste 2	/
Décret Frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « L'Aubois de la source de "la Thibaudrie" jusqu'à la confluence avec la Loire ». - Liste 1 Frayères poissons « L'Arcueil de la source "les Bruyères de Noriots" jusqu'à la confluence avec l'Aubois ». - Liste 1 Frayères poissons « Le ruisseau de la Fausse rivière de la source du "Domaine de la Grande Noue" jusqu'à la confluence avec l'Aubois ». - Liste 1 Frayères poissons « Le Luisant de la source "le Pré Thibault" jusqu'à la confluence avec l'Aubois ». - Liste 2 Frayères poissons « L'Aubois du Pont de la D 41 "les Lands" jusqu'à la confluence avec la Loire ». <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
Autres...	 <ul style="list-style-type: none"> - Natura 2000 : A) « Site à chauve-souris de la Guerche-sur-l'Aubois ». - ZNIEFF I : 1) « Etang de Javoulet ». 2) « Etang de Coulanges ».

	<p>3) « Etang de Fontmorigny ».</p> <p>- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Sancoins « les chevaliers de la Gaule » (Canal de Berry) - AAPPMA La Guerche-sur-l'Aubois « La Perche Guerchoise » - AAPPMA Torteron « La Perche » - AAPPMA Jouet-sur-l'Aubois « La Gaule » <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	/

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0289	L'Aubois et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2015) Station 04046150 l'Aubois à Sancoins Bon (2014) Station 04046295 l'Aubois à Marseilles-lès-Aubigny	ND (2016) Station 04046150 l'Aubois à Sancoins ND (2016) Station 04046295 l'Aubois à Marseilles-lès-Aubigny

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Perche (PER)
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone à Ombre et Barbeaux
Biocénotypes	B6-7 actuel B ND historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, VAI, LOF, CHE , BAF, BRO, PER, GAR, ABL, PSR, PES, ROT, BBG, PCH , SIL, ANG
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP , VAI, LOF, CHE , GOU , BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, ABL, ANG
Présence de poissons migrants	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Poisson chat (PCH), Perche Soleil (PES), Pseudorasbora (PSR), Silure (SIL), Black Bass (BBG) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Chanteraine » (La Guerche-sur- l'Aubois) / l'Aubois (FRGR0289)	2015	IPR = 22,80 « Etat Moyen » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI, LOF, CHE , BAF, BRO, PER, GAR, ABL, BBG, PCH	Pêche complète
B « Moulin de Pruniers » (Jouet- sur-l'Aubois) / l'Aubois (FRGR0289)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	BRO , PER	Pêche de recherche d'espèce
C « Les 3 Rois » (Marseilles-lès- Aubigny) / l'Aubois (FRGR0289)	2010	IPR = 11,49 « Bon Etat » (Source : Pêche Aquabio BE)	CHA , VAI, LOF, CHE , GOU, HOT, BAF, SPI, BRO, PER, GAR, PSR, PES, ROT, SIL, ANG	Pêche complète
	2016	IPR = 11,14 « Bon Etat » (Source : Pêche Aquabio BE)	ND	

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de l'Aubois montre un glissement de classe

biotypologique. La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux hydrauliques montre un développement des espèces plus tolérantes aux altérations.

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Moulin Brulé » (Sancoins) / l'Aubois (FRGR0289)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		18			16		
	IBMR							
	IBD		13,70			13,30		
	« la ferme des 3 rois » (Marseilles-lès-Aubigny) / l'Aubois (FRGR0289)	Matières organiques et oxydables						
Matières azotées								

	Phosphore							
	Pesticide						Bon	Bon
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN			16	16	18	13	13
	IBMR				8,05		9,34	
	IBD			14,80	11,90	14,80	10,50	14,40

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale
 Tmj max : Température moyenne journalière maximale
 ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières
 Tmp : Température moyenne de la période
 Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds
 Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C
 %j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C
 %j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C
 %j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C

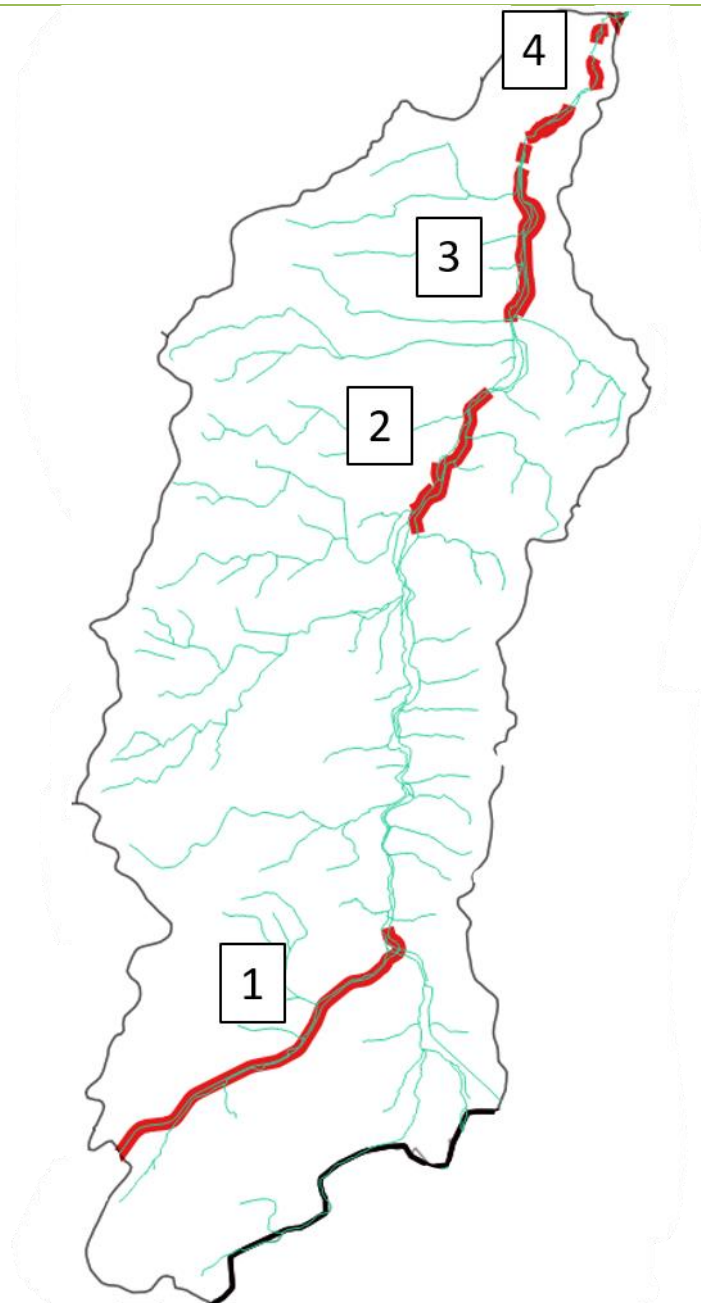
Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013 - 2012	2012 - 2011	2011 - 2010	2010 - 2009
/	Tmj min								
	Tmj max								
	Tmp								
	Tm30j max								
	%j Tmj 4-19								
	%j Tmj <4								
	%j Tmj >19								
/									

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Sancoins « les chevaliers de la Gaule » (Canal de Berry)	175 adhérents (Effectif 2017) 183 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA La Guerche-sur-l'Aubois « La Perche Guerchoise »	230 adhérents (Effectif 2017) 231 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Torteron « La Perche »	59 adhérents (Effectif 2017) 92 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Jouet-sur-l'Aubois « La Gaule »	91 adhérents (Effectif 2017) 113 adhérents (Effectif 2016)
	Associations de pêche non agréées	Focalis (à Sancoins) Les anges de la carpe du Cher (à Sancoins) <i>(Source : Dataasso.fr)</i>	

Parcours de pêche



1) AAPPMA Sancoins « les chevaliers de la Gaule »
- Cf contexte « Canal de Berry ».
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

2) AAPPMA La Guerche-sur-l'Aubois « La Perche Guerchoise »
- Cf contexte « Canal de Berry ».
- 1 km de rives de parcours pêche sur l'Aubois.
- 6 ha / 1 km de rives de parcours pêche sur le plan d'eau de Robinson.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

3) AAPPMA Torteron « La Perche »
- Cf contexte « Canal de Berry ».
- 7 km de rives de parcours pêche sur l'Aubois.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

4) AAPPMA Jouet-sur-l'Aubois « La Gaule »
- Cf contexte « Canal de Berry ».
- 8 km de rives de parcours pêche sur l'Aubois.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

(Source : federationpeche18.fr)

Réserves de pêche	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Sancoins « les chevaliers de la Gaule » ND - AAPPMA La Guerche-sur-l'Aubois « La Perche Guerchoise » Déversement (janvier-février) de 500 kg de chaux dans le plan d'eau de Robinson, ainsi que 1000 kg dans le canal de Berry. - AAPPMA Torteron « La Perche » ND - AAPPMA Jouet-sur-l'Aubois « La Gaule » Gestion des embâcles sur l'Aubois. - ND (Riverains)
Déversements éventuels	<p>AAPPMA Sancoins « les chevaliers de la Gaule » ND</p> <p>AAPPMA La Guerche-sur-l'Aubois « La Perche Guerchoise »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déversement tous les ans dans le canal de Berry (Cf fiche « Canal de Berry ») - Déversement tous les ans dans le plan d'eau de Robinson (espèces et quantités variant d'une année sur l'autre) : ~50-300 kg de gardons (GAR), ~20-70 kg de brochets (BRO), ~ 20kg de sandres (SAN), ~60 kg de tanches (TAN), ~ 50 kg de carpes (CCO) et ~ 30 kg de black-bass (BBG). <p>AAPPMA Torteron « La Perche » ND</p> <p>AAPPMA Jouet-sur-l'Aubois « La Gaule »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déversement tous les ans dans l'Aubois (répartit à Jouet-sur-l'Aubois et Marseilles-lès-Aubigny) : ~ 100 kg de gardons (GAR), ~ 100 kg de tanches (TAN), ~ 40 kg de brochets (BRO), parfois quelques carpes (CCO) et black-bass (BBG).

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage, rectification)	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des habitats piscicoles Reproduction limitée des espèces lithophiles / déconnexion des annexes hydrauliques (frayères à brochet)		
		Déformation/uniformisation du lit naturel Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour l'irrigation, l'alimentation des biefs de moulins et du canal de Berry	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère	Impact faible	Impact fort
		Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)		

Ouvrages hydrauliques transversaux	Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction	Impact fort	Impact modéré
	Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
	Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
	Apparition d'espèces limnophiles		
Dégradation de la qualité de l'eau (Nitrate, phytosanitaires)	Aggravation des conditions de survie en période d'étiage (tendance à l'eutrophisation) Dégradation des peuplements piscicoles	Impact faible	Impact fort
Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (Source : SIRVA)	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
	Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
	Rétention et perte du débit par évaporation (effet « plan d'eau »)/dérivation d'une partie du débit par les ouvrages Accentuation des étiages		

		<p>Effet « plan d'eau »</p> <p>Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau sur place et en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O₂ dissous, évaporation...)</p>		
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
Facteur annexe	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins)	<p>Apport de Matières en Suspensions (MES)</p> <p>Ecroulement des berges</p>	Impact modéré	Impact modéré
	Présence d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, écrevisses allochtones)	Accélération de l'érosion des berges. Apport de sédiments fins dans le cours d'eau	Impact modéré	Impact modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;">Restauration du lit mineur</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0289</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>		<p style="text-align: center;">Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis des</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0289</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
		<p>AGR020</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0289</p>	<p>Maintien d'un</p>	<p>Améliorer la qualité</p>	<p>AGR02 « Mesures</p>

	<p>Gestion du système de drainage agricole & Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>« Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p>			<p>peuplement piscicole en bon état</p>	<p>de l'eau / limiter le colmatage du lit mineur</p>	<p>de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
--	--	---	--	--	---	--	--

2	<p>Entretien de la ripisylve/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>9D « Contrôler les espèces exotiques envahissantes » (Ragondins)</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p> <p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	Tout le contexte	FRGR2089	Maintien d'une population piscicole en bon état	<p>Restauration de la ripisylve /protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail et aux ragondins (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p> limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p> <p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
	<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu » (Source : SIRVA)</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	Tout le contexte	FRGR2089	<p>Gestion des débits</p> <p>Augmenter les débits alloués au cours d'eau principal</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p>	<p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p> <p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Proscrire la création de nouveaux plans d'eau par barrage</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>

					<p>Gestion des vidanges</p> <p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p> limiter le réchauffement des eaux en aval pendant la période estivale</p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles et nuisibles dans les cours d'eau</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion **Raisonnée**

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.
- Activités de loisir halieutique autorisées

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).